

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 32 (1940)
Heft: 8

Artikel: Les fédérations syndicales suisses en 1939
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

32^{me} année

Août 1940

N° 8

Les fédérations syndicales suisses en 1939.

Par *Max Weber.*

La situation économique dont les répercussions sont toujours très sensibles sur l'activité des syndicats ouvriers était satisfaisante jusqu'au début des hostilités; l'année 1939 fut une année de haute conjoncture. La fabrication des armements avait stimulé nos exportations ainsi que l'activité des industries travaillant pour le marché intérieur. L'industrie du bâtiment, qui s'était relevée lentement, a continué à progresser en 1939. Par suite de cette amélioration générale, le chômage diminua sensiblement et atteignit le niveau le plus bas qui ait été enregistré depuis 1931, soit 6,5 pour cent de chômeurs totaux et 2,9 pour cent de chômeurs partiels pour la moyenne annuelle. Les conditions étaient donc favorables; elles permettaient au mouvement syndical de continuer à se renforcer. Mais la guerre a éclaté. La mobilisation générale eut pour effet d'éloigner pour de longs mois une grande partie des travailleurs de leur activité professionnelle. Il est évident que ces mobilisés ont perdu contact avec leur syndicat, notamment les célibataires et ceux qui n'ont pas pu reprendre leurs fonctions professionnelles antérieures pendant leurs congés militaires. Ces circonstances ont provoqué, dans diverses fédérations syndicales, une diminution des effectifs. De plus, la compression des effectifs du personnel qui s'est poursuivie dans diverses entreprises publiques a encore accentué cette régression. Il n'est donc pas étonnant, dans ces conditions, que les pertes en effectifs dues à la mobilisation générale aient été plus fortes que les gains qui avaient été réalisés pendant la période d'avant-guerre.

A fin décembre 1939, les effectifs des 17 fédérations syndicales ouvrières affiliées à l'Union syndicale suisse atteignaient 223,073 membres. Comparativement à l'année précédente, la régression est de 2457 membres, soit de 1,1 pour cent.

Le tableau suivant montre l'évolution des effectifs depuis 1930:

Fin de l'année	Nombre des fédérations	Total	Effectifs Hommes	Femmes
1930	14	194,041	174,825	19,216
1931	14	206,874	184,304	22,570
1932	14	224,164	199,978	24,186
1933	16	229,819	204,253	25,566
1934	16	223,427	199,954	23,473
1935	16	221,370	199,348	22,022
1936	16	218,387	197,250	21,137
1937	16	222,381	199,448	22,933
1938	16	225,530	203,343	22,187
1939	17	223,073	202,055	21,018

Ces dernières années, les effectifs de l'Union syndicale suisse n'ont pas subi de grands changements. L'accroissement qui avait été enregistré en 1938 a été presque annulé en 1939 par suite des circonstances que nous venons de relever. La régression eût été encore plus forte si l'Union syndicale suisse n'avait pas enregistré, au début de 1939, l'affiliation d'une nouvelle fédération de 2368 membres, celle des bouchers et des charcutiers. Grâce à cette adhésion, le nombre des fédérations centrales groupées au sein de l'Union syndicale suisse a passé de 16 à 17; le nombre des fédérations était resté inchangé depuis 1933.

Le nombre des *femmes* syndiquées a diminué, l'année passée, de 1169 unités, ce qui équivaut à la moitié de la diminution totale des effectifs de toutes les fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse. La proportion des femmes syndiquées a diminué, de 1938 à 1939, de 9 à 9,8 pour cent. Comparativement à l'année précédente les pertes les plus fortes enregistrées dans les effectifs féminins se sont produites dans la F.O.M.H. et dans la F.C.T.A., les deux fédérations qui comptent le plus grand nombre de femmes. Les fédérations du textile et du vêtement ont été aussi fortement touchées.

Le tableau suivant donne une image des effectifs des diverses fédérations syndicales et de leur force numérique respective au sein de l'Union syndicale suisse:

Fédérations	Effectif à fin 1939	Augmentation ou diminution par rapport à 1938		Proportion des effectifs compara- tivement à ceux de l'Union syndi- cale suisse	
		unités	en %	1938	1939
Bois et bâtiment	41,421	— 1817	— 4,2	19,2	18,6
Vêtement et équipement . . .	2,662	— 171	— 6,4	1,2	1,2
Relieurs	1,749	+ 34	+ 2,0	0,7	0,8
Cheminots	31,769	— 551	— 1,7	14,3	14,3
Commerce, transports et alimentation	23,645	— 757	— 3,2	10,8	10,6
Chapeliers	270	— 6	— 2,2	0,1	0,1
Lithographes	1,720	+ 22	+ 1,3	0,8	0,8
Ouvriers sur métaux et horlogers	67,679	— 643	— 0,9	30,3	30,4
Services publics	18,979	— 110	— 0,6	8,5	8,5
Fonctionnaires postaux . . .	3,663	— 198	— 5,4	1,7	1,6
Employés des postes, téléphones et télégraphes .	8,558	+ 5	+ 0,06	3,8	3,8
Personnel de la broderie . .	979	— 63	— 6,4	0,5	0,4
Fonctionnaires des téléphones et télégraphes	1,775	— 68	— 3,8	0,8	0,8
Ouvriers du textile	7,297	— 381	— 5,2	3,5	3,2
Ouvriers du textile à domicile	1,326	— 53	— 4,0	0,6	0,6
Typographes	7,251	— 30	— 0,4	3,2	3,3
Bouchers-charcutiers	2,330	—	—	—	1,0
Total	223,073	— 2457	— 1,1	100	100

Seules trois fédérations accusent une augmentation de leurs effectifs: celle des lithographes, fortement organisée, celle des relieurs, qui ont renforcé leur cohésion fédérative ces dernières années, et celle des employés des P.T.T., où l'augmentation est, il est vrai, de peu d'importance. Les autres fédérations enregistrent toutes une régression plus ou moins accusée. Les plus durement touchées sont celles du textile et du vêtement, par rapport à leurs effectifs. Quant au nombre absolu des pertes, la fédération qui accuse la diminution la plus sensible est celle des ouvriers du bois et du bâtiment. Viennent ensuite la F.C.T.A., la F.O.M.H. et les cheminots; en ce qui concerne ces derniers, la régression est imputable surtout à la politique de compression des effectifs du personnel fédéral poursuivie par le gouvernement. En ce qui concerne les autres fédérations, la diminution des effectifs est imputable surtout à la mobilisation.

La proportion des effectifs des fédérations comparativement à ceux de l'Union syndicale suisse n'a pas subi de modifications très senties. La Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment, celle des ouvriers du textile et la F.C.T.A. voient leurs parts diminuer, car la régression de leurs effectifs est proportionnellement plus forte que celle de l'Union syndicale suisse.

Le tableau suivant montre la répartition des effectifs de l'Union syndicale suisse d'après les *cantons*:

Cantons	<i>Effectifs</i>					Changement 1938/39
	1935	1936	1937	1938	1939	
Berne	49,060	48,493	50,312	50,879	49,766	— 1113
Zurich	46,835	45,438	46,611	47,586	46,978	— 608
Argovie	14,297	14,879	15,423	15,911	15,758	— 153
Bâle-Ville	13,825	13,591	12,967	13,521	13,517	— 4
Neuchâtel	12,687	12,523	13,207	13,266	12,995	— 271
Vaud	13,458	13,864	13,433	13,363	12,868	— 495
St-Gall	12,706	12,293	12,236	12,012	11,764	— 248
Genève	11,340	11,130	11,325	11,279	10,932	— 347
Soleure	8,999	8,851	9,108	9,280	9,262	— 18
Tessin	6,208	6,101	6,548	7,537	7,764	+ 227
Thurgovie	5,516	5,424	5,351	5,327	5,310	— 17
Lucerne	5,536	5,275	5,244	5,262	5,262	—
Grisons	3,393	3,809	4,068	3,768	3,766	— 2
Schaffhouse	1,969	2,077	2,476	2,720	3,035	+ 315
Appenzell R.E. . . .	2,839	2,772	2,633	2,607	2,585	— 22
Valais	3,312	2,821	2,550	2,397	2,262	— 135
Fribourg	1,655	1,841	1,755	1,822	1,626	— 196
Bâle-Campagne	1,578	1,184	1,138	1,157	1,161	+ 4
Zoug	1,114	966	991	977	1,070	+ 93
Schwyz	1,073	987	946	1,065	1,061	— 4
Glaris	546	518	491	689	756	+ 67
Uri	603	635	623	545	504	— 41
Appenzell R.I. . . .	224	229	214	227	244	+ 17
Obwald et Nidwald	59	58	56	57	65	+ 8

L'année passée, la majeure partie des cantons ont accusé une régression des effectifs syndicaux. Seuls sept cantons enregistrent une augmentation, à savoir Schaffhouse, Tessin, Zoug, Glaris, Bâle-Ville et Unterwald. Ce sont les cantons de Berne et de Zurich qui accusent les pertes les plus fortes. Le canton de Vaud également enregistre une diminution sensible. Quant au canton de Neuchâtel, dont les effectifs syndicaux étaient tantôt plus élevés tantôt plus bas que ceux du canton de Vaud au cours de ces dernières années, il a repris le cinquième rang en reléguant le canton de Vaud au sixième, ses pertes n'ayant pas été aussi grandes.

Comme d'habitude, nous donnons un tableau de l'évolution des effectifs dans les *communes* comptant plus de mille syndiqués. Il convient toutefois de relever que certaines sections de grandes communes englobent souvent des groupes syndicaux assez importants d'entreprises situées en dehors de la localité.

Communes	<i>Effectifs</i>					Changement 1938/39
	1935	1936	1937	1938	1939	
Zurich	31,375	30,315	30,401	30,632	30,301	— 331
Berne	19,825	19,291	19,262	19,313	19,067	— 246
Bâle	13,825	13,591	12,967	13,521	13,517	— 4
Genève	11,112	10,938	11,136	11,078	10,740	— 338
Bienne	8,839	8,855	9,560	9,594	9,498	— 96
Winterthour . . .	7,431	7,096	7,697	7,950	7,680	— 270
Lausanne	7,037	7,323	7,767	7,812	7,557	— 255
La Chaux-de-Fonds	6,377	6,251	6,644	6,701	6,584	— 117
St-Gall	5,836	5,676	5,570	5,431	5,376	— 55
Lucerne	5,308	5,062	5,038	5,063	5,050	— 13
Aarau	3,319	3,416	3,526	3,813	3,926	+ 113
Olten	3,389	3,310	3,287	3,296	3,322	+ 26
Le Locle	2,741	2,756	2,958	2,979	2,890	— 89
Schaffhouse . . .	1,804	1,910	2,297	2,548	2,889	+ 341
Thoune	2,342	2,463	2,652	2,618	2,861	+ 243
Neuchâtel	2,307	2,309	2,741	2,717	2,674	— 43
Lugano	2,024	1,583	2,002	2,343	2,669	+ 326
Baden	2,243	2,266	2,474	2,562	2,622	+ 60
Soleure	2,241	2,291	2,434	2,603	2,615	+ 12
Coire	2,132	2,473	2,683	2,336	2,315	— 21
Arbon	1,731	1,775	1,826	1,877	1,941	+ 64
St-Imier	1,882	1,843	2,011	1,999	1,861	— 138
Granges	1,707	1,697	1,816	1,824	1,774	— 50
Langenthal	1,551	1,583	1,672	1,704	1,736	+ 22
Rorschach	1,470	1,417	1,385	1,379	1,325	— 54
Zofingue	1,083	1,200	1,248	1,316	1,304	— 12
Berthoud	1,111	1,081	1,166	1,199	1,211	+ 12
Interlaken	1,375	1,380	1,337	1,280	1,203	— 77
Herisau	1,303	1,257	1,176	1,181	1,196	+ 15
Yverdon	1,056	1,116	986	1,197	1,143	— 54
Uzwil	1,050	1,016	1,185	1,107	1,115	+ 8
Fribourg	1,324	1,326	1,228	1,285	1,100	— 185
Zoug	1,088	941	943	940	1,038	+ 98
Montreux	766	798	767	1,001	1,031	+ 30
Bellinzone	1,265	1,217	1,175	1,014	1,001	— 13

Tandis que les villes de Zurich, de Genève et de Berne accusent de lourdes pertes, les effectifs de Bâle sont restés stables. L'ordre des 13 premières communes reste inchangé. En revanche, Schaffhouse et Thoune qui accusent une augmentation sensible (principalement chez les métallurgistes) ont amélioré leur classification en dépassant, notamment Schaffhouse, Neuchâtel, Soleure et Baden. Lugano également, où les ouvriers du bâtiment ont renforcé leurs positions, passent devant Baden et Soleure, bien que ces deux localités enregistrent une légère augmentation. En outre, Arbon passe

devant St-Imier. La ville de Fribourg tombe au cinquième rang par suite d'une forte régression de ses effectifs syndicaux. Zoug a de nouveau dépassé le millier. En revanche, Vevey et Moutier disparaissent de la liste.

Nous publions ci-dessous la statistique des *mouvements revendicatifs* entrepris par les fédérations syndicales; nous n'en donnons les résultats que dans la mesure où ces derniers peuvent être exprimés en chiffres:

Année	Total des mouvements			Dont grèves et lock-outs			Nombre des jours de conflits, en moyenne
	Nombre des mouvements	Nombre des participants	Nombre des syndiqués	Nombre des conflits	Nombre des participants		
1929	493	101,616	65,038	45	5,130	33	
1930	539	87,715	49,909	24	3,060	92	
1931	455	72,089	40,355	28	1,439	14	
1932	578	82,720	55,927	50	4,139	27	
1933	429	121,570	93,984	42	2,593	24	
1934	496	87,773	55,925	24	2,798	11	
1935	427	45,719	31,279	23	723	21	
1936	565	134,354	84,127	51	4,127	19	
1937	994	187,013	99,380	35	4,246	24	
1938	758	191,194	116,442	19	650	20	
1939	582	207,385	139,248	10	64	8	

La guerre et la mobilisation de nos soldats ont eu naturellement des répercussions sensibles sur l'activité et l'attitude des syndicats. Par rapport aux deux années précédentes, le nombre des mouvements revendicatifs a diminué. Si le nombre des participants, et notamment des syndiqués, a augmenté, ceci est dû au renouvellement de la convention de cadre de l'industrie des machines, convention qui englobe environ 55,000 ouvriers. La Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers vient en tête avec 89,000 participants. La proportion des syndiqués parmi les participants aux mouvements revendicatifs a continué d'augmenter; alors qu'elle avait déjà passé de 53 à 61 pour cent, elle est maintenant de 67 pour cent. Cependant, le nombre des salariés qui veulent profiter des conquêtes syndicales sans faire aucun sacrifice est encore trop considérable.

Le nombre des *conflits du travail* et des ouvriers qui y ont participé est le plus bas que l'on ait enregistré depuis que l'Union syndicale suisse fait une statistique dans ce domaine. Il n'a été enregistré que dix conflits, et encore s'agit-il uniquement de grèves de peu d'importance parmi les ouvriers du bois et du bâtiment. Le maximum des participants fut de 11 et la grève la plus longue ne dura que 20 jours; il n'y eut en tout que 64 grévistes.

Le tableau suivant indique les *résultats matériels* de ces mouvements revendicatifs:

Année	Nombre des ouvriers qui en ont bénéficié				Contrats collectifs		
	Réduction de la durée du travail	Augmentation de salaires	Amélioration des conditions de vacances	Améliorations diverses	Nombre	Entreprises	Ouvriers
1927	2,706	8,193	6,324	91,749	42	655	5,942
1928	2,071	18,294	14,356	75,697	101	1,385	18,844
1929	3,649	25,308	53,048	17,927	111	2,280	19,869
1930	2,964	34,113	11,942	11,559	85	1,945	25,824
1931	4,322	10,628	6,138	7,264	75	689	9,090
1932	1,819	4,700	3,897	3,707	72	525	7,479
1933	603	1,957	1,498	10,983	65	505	6,160
1934	1,307	1,968	6,573	4,870	84	1,652	18,813
1935	1,733	916	1,327	9,544	24	184	1,144
1936	2,011	6,562	4,903	9,179	115	1,977	15,099
1937	8,773	135,300	84,230	10,944	140	3,989	52,563
1938	2,261	67,505	11,719	15,686	116	4,323	47,060
1939	1,278	22,868	7,130	35,423	95	2,514	25,683

En général, les résultats sont plus modestes que ceux qui avaient été obtenus en 1937 et en 1938 après que la dévaluation eut déclenché une forte reprise économique; les ouvriers avaient obtenu alors des succès importants dans la réadaptation des salaires au coût de la vie. Après la mobilisation, les syndicats ouvriers ont tenu compte dans une très grande mesure de la situation des entreprises et ont fait preuve de réserve en ce qui concerne les revendications de salaires. Les *hausses de salaires* touchent 23,000 ouvriers et 1800 entreprises. Parmi ces ouvriers, 10,000 travaillent dans l'industrie du bois et du bâtiment, 4000 dans la métallurgie et 4000 dans l'industrie du textile et du vêtement. Environ 2100 travailleurs relevant du domaine d'activité de la F.C.T.A. et de la S.E.V. ont obtenu des améliorations de salaires. La hausse moyenne des salaires, pour les ouvriers qui en ont bénéficié, s'élève à fr. 2.36 par semaine; pour l'ensemble des ouvriers, l'augmentation hebdomadaire est de 49,000 francs.

Il est évident que la *réduction de la durée du travail* ne pouvait figurer au premier plan des préoccupations syndicales en un temps où la pénurie de main-d'œuvre se faisait sentir dans la plupart des branches de l'économie et où les commandes devaient être exécutées rapidement. Cependant 1278 ouvriers purent être mis au bénéfice d'une réduction plus ou moins grande de la durée du travail. La Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment parvint à faire réduire la durée du travail de deux heures par semaine, en moyenne, dans nombre de petites entreprises. C'est la F.C.T.A. qui a obtenu dans ce domaine les résultats les plus surprenants; dans certaines boulangeries où la durée du travail était encore presque illimitée elle intervint avec succès pour assainir la situation et mettre fin à ces abus; elle réussit à réduire le travail hebdomadaire de treize heures en moyenne dans les entreprises en question; dans certaines d'entre elles la réduction fut même de trente heures par semaine et par ouvrier. La V.P.O.D. également a pu obtenir une

réduction sensible de la durée du travail dans une entreprise importante.

Comparativement aux deux années précédentes, les améliorations en matière de *vacances* ont été également faibles pour les motifs que nous avons exposés plus haut. Toutefois, 7130 travailleurs ont bénéficié d'améliorations dans ce domaine. La plus grande partie revient à la F.C.T.A.; d'autres fédérations ont également obtenu quelques succès à cet égard, notamment celles du textile, du bois et du bâtiment, du vêtement et de la métallurgie.

Si les *avantages divers* accordés en 1939 sont beaucoup plus nombreux que ceux qui avaient été octroyés au cours des années précédentes, cela tient surtout aux mesures d'ordre social qu'il a fallu prendre pour la période de guerre. Le nombre des ouvriers qui ont bénéficié de ces avantages s'élève à 35,423. Il s'agit dans la plupart des cas de mesures relatives au paiement du salaire pendant le service militaire, mesures qui ont été conjuguées dans de nombreux cas avec la réglementation des vacances. La majeure partie des ouvriers bénéficiaires de ces avantages se recrutent dans la F.O.M.H., dans la V.P.O.D., la S.E.V. et la Fédération du textile.

En 1939, il a été conclu 95 *conventions collectives de travail* englobant 25,700 ouvriers, sans compter le renouvellement de la convention de cadre de l'industrie des machines qui touche 55,000 ouvriers. Voici comment se répartissent ces conventions d'après les fédérations :

	Nombre des conventions	Nombre des entreprises	Nombre des ouvriers
F. O. B. B.	70*	1,482*	14,854*
F. C. T. A.	6	617	6,420
Lithographes	2	2	8
F. O. M. H.	7	349	1,240
Textile	10	64	3,161
Total	95	2,514	25,683

* Y compris 31 accords englobant 824 entreprises et 11,702 ouvriers.

La plupart des contrats signés en 1939 ont été passés par la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment; ils touchent 1482 entreprises et 14,854 ouvriers, y compris ce qu'il est convenu d'appeler les « accords » de l'industrie du bâtiment (31 accords englobant 824 entreprises et 11,702 ouvriers) qui ne figuraient pas dans les statistiques des années précédentes. Si nous les avons inclus dans la statistique de 1939, c'est parce qu'ils revêtent en fait le même caractère et la même importance matérielle et juridique que les conventions collectives du travail. Viennent ensuite la F.C.T.A. et la Fédération des ouvriers du textile qui ont conclu des conventions collectives de travail englobant respectivement 6420 et 3161 ouvriers.

En résumé, on peut dire que le mouvement syndical suisse s'est bien comporté dans les circonstances difficiles nées de la guerre.

On ne peut dire aujourd'hui dans quelle mesure la mobilisation portera préjudice à la cohésion entre ouvriers et fédérations; il faut compter avec des pertes, mais qui seront compensées lors du licenciement des troupes.

En tout cas, la vitalité de notre mouvement est toujours aussi grande; preuve en est le fait que les mouvements revendicatifs de nos fédérations ont englobé environ les deux tiers des ouvriers affiliés à l'Union syndicale suisse. Cependant, les grandes tâches du syndicalisme suisse ne sont pas encore réalisées. Mais déjà au cours du premier trimestre 1940 les mouvements revendicatifs déclenchés par les fédérations syndicales ouvrières doivent avoir eu des résultats beaucoup plus considérables que ceux de 1939. Dans d'autres domaines également, les syndicats vont intervenir avec une vigueur accrue. Pour cela, il faut qu'ils fassent preuve de cohésion afin qu'ils puissent coopérer efficacement à la solution des problèmes sociaux que posent les bouleversements nés de la guerre et afin que les travailleurs soient traités avec équité.

L'Union suisse des coopératives de consommation.

Achats en gros et production propre.

Par *H. Leuthold*.

A l'occasion du cinquantenaire de l'Union suisse des coopératives de consommation, la « Revue syndicale suisse » a présenté, dans son dernier numéro, une étude d'ordre général relatant le développement de cette grande organisation. A ce propos, nous aimerais exposer avec plus de détails encore, les méthodes d'achats en gros et de production propre appliquées par l'U.S.C. ainsi que les problèmes qu'elles soulèvent.

La coopérative de consommation a pour but d'améliorer la situation économique de ses membres grâce à l'achat en commun de marchandises et par la distribution directe des denrées aux coopérateurs en excluant les intermédiaires professionnels et les gains qu'ils prélevent. Ce principe, qui veut que les consommateurs se groupent en coopératives, donne naissance, par son application et son développement, à la coopération même des coopératives sous forme d'organisation d'un degré supérieur. Cette coopération des sociétés se fait dans deux sens: d'une part par la fédération des coopératives, destinée à défendre les intérêts généraux des sociétés et à assumer la direction morale de leur collectivité, d'autre part par l'institution d'une centrale coopérative d'achats en gros destinée à assurer aux sociétés affiliées leur approvisionnement et leur production propre. Cette intervention directe dans